

# Règlement intérieur

Charte de l'utilisateur de l'@nnexe

## **Un lieu d'accès citoyen à l'informatique et aux nouvelles technologies**

L'@nnexe est un lieu porté par l'association et centre social Relais 59, ouvert à tous les habitants du quartier des Quinze-Vingts/Gare de Lyon et du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Il a pour objectif de lutter contre la fracture numérique et donc de démocratiser l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) à travers diverses activités informatiques : cours d'initiation et de perfectionnement, ateliers, pratiques accompagnés, accès de libre consultation et rencontres thématiques. L'@nnexe met à la disposition de l'utilisateur un coordinateur salarié et une équipe de formateurs bénévoles chargée de les conseiller, de les aider et de les initier à l'utilisation de ces outils.

La présente charte vise à définir les modalités et les conditions générales d'utilisation des équipements informatiques et logiciels mis à la disposition du public de l'@nnexe.

En adhérant à cette charte, tout usager de l'@nnexe s'engage à en respecter strictement le contenu et à se conformer aux instructions du coordinateur ou de l'animateur présent qui est chargé de les faire appliquer.

## **1. Conditions d'accès**

L'@nnexe dispose de 15 postes PC en réseau, répartis sur les salles « Linux » et « Firefox », accessibles selon les horaires d'ouverture précisés sur la porte d'entrée et dans les salles de l'@nnexe.

### ***Inscription, cotisation et frais de participation***

A l'exception des accès libres pour les demandeurs d'emploi et des « découvertes de l'Internet », les activités proposées par l'@nnexe nécessitent une inscription préalable qui se traduit par :

- le **paiement** d'une **cotisation annuelle** courant du 1<sup>er</sup> septembre au 31 juillet de l'année suivante. Cette cotisation est valable pour l'ensemble d'un foyer ;
- des **frais de participation** s'élevant de 1 à 5 euros de l'heure, calculés en fonction des revenus mensuels d'un foyer fiscal :

<b>Plus du SMIC</b>	<b>SMIC</b>	<b>Moins du SMIC</b>	<b>Minima sociaux et sans ressources</b>
5 euros/heure	3 euros/heure	2 euros/heure	1 euro/heure

L'inscription est effective après la **signature** et l'**approbation** de la **charte** ainsi que le **paiement** de la **cotisation**. L'association se réserve le droit de refuser toute personne n'ayant pas réglé l'intégralité des frais de cotisation et de participation.

### ***Désistement***

L'annulation d'une inscription à un ou plusieurs cours donne droit au remboursement des frais de participation si l'utilisateur prévient l'@nnexe au minimum une semaine avant le démarrage de la session. En cas de désistement, la cotisation ne sera pas remboursée.

### ***Horaires des activités***

Les cours, les pratiques accompagnées et les accès libres sont d'une durée de 2 heures. Les ateliers ont une durée variable de 2 ou 3 heures, selon les domaines traités. Toutes les activités ont lieu du lundi matin au vendredi après-midi. Les horaires sont affichés sur la porte d'entrée et dans les salles de l'@nnexe. Ils sont susceptibles de subir des modifications selon les périodes de l'année (vacances scolaires, par exemple). La fermeture annuelle suit celle de l'association : du 1<sup>er</sup> au 31 août et quelques jours pendant les vacances de Noël.

## **2. Respect des lieux et des usagers**

L'@nnexe est un lieu public où s'appliquent les règles élémentaires de savoir-vivre et de bien séance. L'utilisateur de l'@nnexe s'engage donc :

- A s'abstenir de fumer dans l'enceinte des locaux de l'@nnexe ;
- A ne consommer ni nourriture ni boisson à proximité des ordinateurs ;
- A respecter le travail des autres usagers en veillant à couper dès leur arrivée la sonnerie de leur téléphone portable ainsi que leur baladeur ;
- A ne pas venir accompagnés d'animaux ;
- A ne pas se présenter en état d'ivresse ni sous l'emprise de substances illicites.

Tout usager mineur doit être OBLIGATOIREMENT accompagné d'un adulte (parents, salarié ou bénévole référent du Relais 59...).

## **3. Respect du matériel et des logiciels**

Les postes informatiques sont mis en route par le personnel salarié et bénévole de l'@nnexe : il est donc formellement interdit de les éteindre sans autorisation.

Les logiciels présents sur les ordinateurs sont préalablement agréés et installés sur chaque poste par le personnel de l'@nnexe.

Le travail sur les périphériques (scanner, casques, micros, appareil photo numérique...) s'effectue avec l'accord et sous la supervision du personnel de l'@nnexe.

L'utilisateur est tenu de respecter le matériel et les logiciels mis à sa disposition, de signaler la panne ou la détérioration du matériel. Il ne doit dès lors en aucun cas le déplacer ou tenter d'effectuer les réparations lui-même. Toute dégradation du matériel et des logiciels mis à disposition entraîne leur remboursement et la radiation de l'utilisateur.

### ***Paramétrage des postes informatiques***

L'utilisateur ne tentera JAMAIS de modifier les paramètres de configuration du poste de travail (paramètres système, paramètres des logiciels...), d'effacer des dossiers ou fichiers, d'accéder, de détourner, d'utiliser ou de divulguer les informations privées des autres usagers du réseau.

### ***Supports de stockage personnels***

L'utilisateur s'engage à **ne pas insérer des supports de stockage amovibles personnels** (disquettes, clés USB, disque dur externe, CD-Rom, DVD-Rom...) dans l'ordinateur. Il n'utilisera pas de matériel de lecture et d'enregistrement portable (lecteur/graveur, ZIP...). Une tolérance pour les clés USB est acceptée **uniquement lors des accès libres pour les demandeurs d'emploi**, dans la petite salle « Firefox », située au fond du local.

### ***Utilisation des logiciels***

Le téléchargement et l'installation d'un logiciel « piraté » ainsi que le téléchargement et l'enregistrement d'un logiciel ou d'un fichier soumis aux droits d'auteur est formellement interdit.

Le personnel de l'@nnexe pourra, à tout moment, interrompre le travail d'un (ou des) usager(s), s'il(s) ne respecte(nt) pas le matériel ou en cas de force majeure.

Il vérifiera l'état du matériel en début et en fin de consultation.

## **4. Fonctionnement des activités et consignes d'utilisation**

### ***Consultation de sites Web***

Lors des activités de libre consultation, de pratiques accompagnées et d'accès libres pour les demandeurs d'emploi ainsi que lors des séances où la navigation sur le Web est requise, il est strictement interdit de consulter des sites à caractère pédophile, raciste, pornographique, de nature violente, choquante ou diffamatoire, ainsi que tout autre site proscrit par la loi, aux bonnes mœurs, à la morale et à la dignité humaine.

Sont également interdits à l'@nnexe le *Peer to Peer*, les achats, les jeux en réseau, les jeux d'argent, les paris et les concours en ligne.

En conformité avec les lois en vigueur, l'@nnexe détiendra une liste des sites consultés tout au long de la journée et de la durée de consultation dans un souci d'exploitation statistique et de vérification du respect des règles de consultation. De plus, les données personnelles seront conservées uniquement à l'@nnexe et ne seront divulguées à aucun autre organisme.

### ***Messagerie électronique***

La création d'une boîte aux lettres électronique est autorisée sous réserve d'avoir recours aux sites gratuits du Web. Lors de la consultation de sa messagerie, l'utilisateur ne doit pas ouvrir les courriers reçus de correspondants inconnus ou dont le contenu pourrait être infecté par un virus.

L'utilisation de la messagerie doit respecter les libertés et les droits des individus. Elle ne doit pas être utilisée à des fins commerciales.

Il est par ailleurs formellement interdit de donner l'adresse électronique de l'@nnexe pour toute communication avec un site Web.

### ***Impressions***

L'impression noir et blanc de documents se réalise sous le contrôle du coordinateur ou de l'animateur bénévole présent. Elle doit être réservée à un usage strictement privé. Le tarif, susceptible d'être modifié, est de **0,10 €** par copie.

### ***Accès libres informatiques pour les demandeurs d'emploi***

L'@nnexe met gratuitement à la disposition des demandeurs d'emploi 5 postes connectés à l'Internet pour les aider dans leurs démarches de recherche d'emploi. Ces accès sont de 2 heures en matinée, de 10h à 12h, dans la salle « Firefox », tous les lundi, mardi, jeudi et vendredi. L'accès se fait sans réservation, dans la limite des places disponibles, mais **l'inscription à l'@nnexe est obligatoire**. Toute activité n'entrant pas dans le cadre de la recherche d'emploi entraînera la radiation définitive de l'utilisateur.

## **5. Sanctions**

L'utilisateur ne respectant pas la présente charte :

- Sera immédiatement exclu de l'@nnexe par le coordinateur, sur décision motivée, et s'en verra interdire l'accès à titre provisoire ou définitif ;
- S'exposera également, le cas échéant, à des poursuites civiles et/ou pénales.

## **6. Responsabilité de l'@nnexe**

L'association Relais 59 et le personnel salarié et bénévole de l'@nnexe ne pourront être tenus responsables :

- De la perte ou de la dégradation des données personnelles survenues sur les postes de l'@nnexe ou sur le matériel personnel d'un usager tels que clé USB, ordinateur portable, unité centrale, disque dur externe, tablette numérique, smartphone, carte mémoire, baladeur numérique...
- De l'utilisation des données perdues par une tierce personne ;
- D'éventuels problèmes de connexions liés au fournisseur d'accès Internet ou de problèmes dans le transfert de données ;
- De la qualité des données trouvées sur Internet, ainsi que des propos tenus lors d'échanges de messages électroniques provenant d'e-mails ou de forums de discussion ;
- L'utilisation illicite ou détournée de l'infrastructure mise à la disposition de l'utilisateur ;
- De la qualité des messages électroniques envoyés ou reçus ;
- Des achats en ligne ou du commerce qu'un usager pourrait effectuer ;

- Du vol ou de la perte d'objets personnels. Ceux-ci sont sous la surveillance de l'utilisateur ;
- Cette Charte est susceptible d'être modifiée. Toutes modifications seront communiquées à l'utilisateur qui s'engage tacitement à en respecter les termes.

## **7. Modifications des données personnelles**

Au titre de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui le concernent (art. 34 de la loi, Informatiques et Libertés) détenues par l'@nnexe.

Il peut ainsi, à titre irrévocable, demander que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations le concernant qui sont inexacts, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

Pour exercer ce droit, l'utilisateur fera parvenir sa demande par courrier à **Relais 59, 1, rue Hector Malot 75012 Paris** où il précisera ses nom, prénom et adresse postale.

La modification et la suppression des données le concernant seront effectuées sur l'ensemble de nos fichiers informatiques (bases de données, information en ligne, copies de sauvegarde ...) et seront, en conséquence, définitives.